

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00086

Numéro SIREN : 799 697 669

Nom ou dénomination : A.B HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2018 sous le numéro de dépôt 6570

BBM et Associés

EURL A.B HOLDING

Page :

5



Etat exprimé en euros

Bilan Actif

31/12/2017			31/12/2016
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais d'établissement		
	Frais de développement		
	Concessions brevets droits similaires		
	Fonds commercial (1)		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Terrains		
	Constructions		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours		
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		
	Participations évaluées selon mise en équival.		
	Autres participations	290 000	290 000
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
TOTAL (II)		290 000	290 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS		
	Matières premières, approvisionnements		
	En-cours de production de biens		
	En-cours de production de services		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et Acomptes versés sur commandes		
	CREANCES (3)		
	Créances clients et comptes rattachés	21 600	22 200
	Autres créances	24 905	14 737
	Capital souscrit appelé, non versé		
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
	DISPONIBILITES	5 792	2 038
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance		
	TOTAL (III)	52 297	38 974
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Ecarts de conversion actif (VI)		
TOTAL ACTIF (I à VI)		342 297	328 974

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	65 000	38 000
	Report à nouveau	66	43
	Résultat de l'exercice	39 041	27 023
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	115 107	76 066
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	106 312	137 447
	Emprunts et dettes financières divers	847	12 241
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 509	88 421
	Dettes fiscales et sociales	30 523	14 799
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	227 190	252 909
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	342 297	328 974
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		39 040,81	27 023,15
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		227 190	252 909
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		116	144

Compte de Résultat

		31/12/2017		31/12/2016	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	144 000	100,00	144 000	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	144 000	100,00	144 000	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits	1		1	
	Total des produits d'exploitation	144 001	100,00	144 001	100,00
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	29 765	20,67	66 394	46,11
	Impôts, taxes et versements assimilés	778	0,54	774	0,54
	Salaires et traitements	70 823	49,18	35 698	24,79
	Charges sociales du personnel				
CHARGES D'EXPLOITATION	Cotisations personnelles de l'exploitant	3 568	2,48	3 369	2,34
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation	104 934	72,87	106 235	73,77
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	39 067	27,13	37 766	26,23
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	10 000	6,94		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
CHARGES FINANCIÈRES	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	10 000	6,94		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 813	3,34	5 838	4,05
	Différences négatives de change				
CHARGES FINANCIÈRES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	4 813	3,34	5 838	4,05
	RÉSULTAT FINANCIER	5 187	3,60	(5 838)	-4,05
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	44 254	30,73	31 928	22,17
	Total des produits exceptionnels				
	Total des charges exceptionnelles				
CHARGES FINANCIÈRES	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			116	0,08
	PARTICIPATION DES SALAIRES			(116)	-0,08
	IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	5 213	3,62	4 789	3,33
	TOTAL DES PRODUITS	154 001	106,95	144 001	100,00
	TOTAL DES CHARGES	114 960	79,83	116 978	81,23
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	39 041	27,11	27 023	18,77

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2017.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2017.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénale.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement : 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les contrats à long terme, la méthode de reconnaissance du Chiffre d'Affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La méthode de l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères suivants sont respectés :

- Prestation acceptée par le cocontractant,
- Réalisation de la prestation certaine,
- Possibilité d'évaluer le bénéfice global de l'opération, avec une sécurité suffisante, au moyen de documents comptables prévisionnels

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Produits et charges exceptionnels

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		290 000,00	84,72	290 000,00	88,15		
Autres participations		290 000,00	84,72	290 000,00	88,15		
261100	PART S ERC	70 000,00	20,45	70 000,00	21,28		
261200	PART S SCIERIE GRAND ARC	220 000,00	64,27	220 000,00	66,87		
TOTAL III - Actif Circulant NET		52 296,99	15,28	38 974,35	11,85	13 322,64	34,18
Créances clients et comptes rattachés		21 600,00	6,31	22 200,00	6,75	(600,00)	-2,70
411000	Clients	21 600,00	6,31	22 200,00	6,75	(600,00)	-2,70
Autres créances		24 905,00	7,28	14 736,80	4,48	10 168,20	69,00
445660	T VA déductible s/aut.biens et	14 725,00	4,30	14 736,80	4,48	(11,80)	-0,08
445860	T VA sur factures non parvenues	180,00	0,05			180,00	
455100	Associés - comptes courants	10 000,00	2,92			10 000,00	
Disponibilités		5 791,99	1,69	2 037,55	0,62	3 754,44	184,26
512100	Comptes en monnaie nationale	2 320,17	0,68	513,31	0,16	1 806,86	352,00
512200	BANQUE DE SAVOIE	3 471,82	1,01	1 524,24	0,46	1 947,58	127,77
TOTAL DU BILAN ACTIF		342 296,99	100,00	328 974,35	100,00	13 322,64	4,05

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2017 12 31/12/2017 mois		01/01/2016 12 31/12/2016 mois		Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	115 106,63	33,63	76 065,82	23,12	39 040,81	51,33
Capital Social ou individuel	10 000,00	2,92	10 000,00	3,04		
101300 Capital souscrit-appelé, versé	10 000,00	2,92	10 000,00	3,04		
Réserve légale	1 000,00	0,29	1 000,00	0,30		
106110 Réserve légale proprement dite	1 000,00	0,29	1 000,00	0,30		
Autres réserves	65 000,00	18,99	38 000,00	11,55	27 000,00	71,05
106800 Autres réserves	65 000,00	18,99	38 000,00	11,55	27 000,00	71,05
Report à nouveau	65,82	0,02	42,67	0,01	23,15	54,25
110000 Report à nouveau (solde crédit)	65,82	0,02	42,67	0,01	23,15	54,25
Résultat de l'exercice	39 040,81	11,41	27 023,15	8,21	12 017,66	44,47
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	227 190,36	66,37	252 908,53	76,88	(25 718,17)	-10,17
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	106 311,92	31,06	137 447,29	41,78	(31 135,37)	-22,65
164010 EMPRUNT SG 220 KE - 1 AN	32 253,88	9,42	31 180,27	9,48	1 073,61	3,44
164050 EMPRUNT SG 220 KE + 1 AN	73 743,97	21,54	105 997,85	32,22	(32 253,88)	-30,43
168840 Int.courus s/emp.aup.etabl.cr	198,00	0,06	125,01	0,04	72,99	58,39
518600 AGIOS DECOUVERTS A PAYER	116,07	0,03	144,16	0,04	(28,09)	-19,49
Emprunts et dettes financières divers	846,55	0,25	12 241,44	3,72	(11 394,89)	-93,08
455000 Associés	846,55	0,25	9 741,44	2,96	(8 894,89)	-91,31
455100 Associés - comptes courants			2 500,00	0,76	(2 500,00)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 508,89	26,15	88 420,80	26,88	1 088,09	1,23
401000 Fournisseurs	88 428,89	25,83	88 420,80	26,88	8,09	0,01
408100 Fournisseurs - fact. non parve	1 080,00	0,32			1 080,00	
Dettes fiscales et sociales	30 523,00	8,92	14 799,00	4,50	15 724,00	106,25
438600 Charges sociales - charges à p	10 571,00	3,09			10 571,00	
444000 Etat - impôts sur les bénéfice	425,00	0,12	857,00	0,26	(432,00)	-50,41
445510 TVA à décaisser	1 200,00	0,35	3 933,00	1,20	(2 733,00)	-69,49
445511 TVA A REGULARISER	14 727,00	4,30	6 309,00	1,92	8 418,00	133,43
445720 TVA COLLECTEE A 20%	3 600,00	1,05	3 700,00	1,12	(100,00)	-2,70
TOTAL DU BILAN PASSIF	342 296,99	100,00	328 974,35	100,00	13 322,64	4,05

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		144 000,86 100,00		144 000,79 100,00		0,07	
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		144 000,00 100,00		144 000,00 100,00			
Production vendue Services FRANCE		144 000,00 100,00		144 000,00 100,00			
706300	PRESTATIONS SCIERIE	48 000,00	33,33	72 000,00	50,00	(24 000,00)	-33,33
706310	PRESTATIONS ERC	96 000,00	66,67	72 000,00	50,00	24 000,00	33,33
Montant net du chiffre d'affaires		144 000,00 100,00		144 000,00 100,00			
Autres produits d'exploitation		0,86		0,79		0,07 8,86	
758000	Produits divers gestion couran	0,86		0,79		0,07 8,86	
Total des charges d'exploitation		104 933,79 72,87		106 234,71 73,77		(1 300,92) -1,22	
Autres achats et charges externes		29 765,21 20,67		66 393,51 46,11		(36 628,30) -55,17	
604000	Achats d'études et prestations			36 000,00 25,00		(36 000,00) -100,00	
606400	Achats fournitures administrat	269,33	0,19	1 594,06	1,11	(1 324,73)	-83,10
613100	LOCATIONS FRONTENEX	4 800,00	3,33	4 800,00	3,33		
616100	Assurances multirisques	855,36	0,59	855,36	0,59		
622600	Honoraires	900,00	0,63			900,00	
622610	HONORAIRES CONSEIL	19 500,00	13,54	18 900,00	13,13	600,00	3,17
622700	Frais d'actes et contentieux	46,76	0,03	42,79	0,03	3,97	9,28
626100	Frais de télécommunication	149,80	0,10	160,80	0,11	(11,00)	-6,84
626200	TELEPHONE	2 278,70	1,58	2 786,52	1,94	(507,82)	-18,22
627100	Frais sur titres	666,26	0,46	897,83	0,62	(231,57)	-25,79
627200	Commissions sur emprunts	299,00	0,21	356,15	0,25	(57,15)	-16,05
Impôts, taxes & versements assimilés		777,86 0,54		774,43 0,54		3,43 0,44	
635120	Taxes foncières	482,86	0,34	482,43	0,34	0,43	0,09
635200	T VA non récupérables	295,00	0,20	292,00	0,20	3,00	1,03
Salaires et traitements		70 823,00 49,18		35 698,00 24,79		35 125,00 98,39	
641150	Salaires administrateurs gérant	48 000,00	33,33	24 000,00	16,67	24 000,00	100,00
641410	CHARGES RSI GERANT	22 823,00	15,85	11 698,00	8,12	11 125,00	95,10
Cotisations personnelles de l'exploitant		3 567,72 2,48		3 368,76 2,34		198,96 5,91	
646100	Allocations familiales	1 942,32	1,35	1 805,88	1,25	136,44	7,56
646200	Maladie	1 625,40	1,13	1 562,88	1,09	62,52	4,00
Autres charges de gestion courante				0,01		(0,01) -100,00	
658000	Charges diverses gestion coura			0,01		(0,01) -100,00	
Résultat d'exploitation		39 067,07 27,13		37 766,08 26,23		1 300,99 3,44	
Total des produits financiers		10 000,00 6,94				10 000,00	
Produits financiers de participations		10 000,00 6,94				10 000,00	
761000	Produits de participations	10 000,00 6,94				10 000,00	
Total des charges financières		4 813,26 3,34		5 837,93 4,05		(1 024,67) -17,55	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
Intérêts et charges assimilées		4 813,26	3,34	5 837,93	4,05	(1 024,67)	-17,55
661100	Intérêts des emprunts et dette	4 241,84	2,95	5 173,77	3,59	(931,93)	-18,01
661500	Intérêts comptes courants dépôt	571,42	0,40	664,16	0,46	(92,74)	-13,96
Résultat financier		5 186,74	3,60	(5 837,93)	-4,05	11 024,67	188,85
Résultat courant avant impôts		44 253,81	30,73	31 928,15	22,17	12 325,66	38,60
Total des produits exceptionnels							
Total des charges exceptionnelles				116,00	0,08	(116,00)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				116,00	0,08	(116,00)	-100,00
671200	Pénalités et amendes			116,00	0,08	(116,00)	-100,00
Résultat exceptionnel				(116,00)	-0,08	116,00	100,00
Impôts sur les bénéfices		5 213,00	3,62	4 789,00	3,33	424,00	8,85
695000	Impôts sur les bénéfices	5 213,00	3,62	4 789,00	3,33	424,00	8,85
Résultat de l'exercice		39 040,81	27,11	27 023,15	18,77	12 017,66	44,47



AB HOLDING
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 33, rue des Tilleuls
73460 FRONTENEX
799 697 669 RCS CHAMBERY

ASSEMBLEE GENERALE DU 07 JUIN 2018

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers associés,

En application des articles L. 223-19 du Code de commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses Gérants ou associés :

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

- ☐ Il est alloué à Monsieur Antoine BAUDIN, Gérant de l'entreprise une rémunération de 48 000 Euros au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.
- ☐ La Société a pris en charge les cotisations obligatoires de Monsieur Antoine BAUDIN pour un montant de 22 823 Euros, les cotisations facultatives pour un montant de 3 567,72 Euros.
- ☐ La convention de prestations avec la société SCIERIE GRAND ARC s'est poursuivie et a été ramenée à un montant annuel de 48 000 euros.
- ☐ La convention de prestations avec la société ERC s'est poursuivie et a été portée à un montant annuel de 96 000 euros.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Frontenex

Le 24 mai 2018

Le Gérant



AB HOLDING
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 33, rue des Tilleuls
73460 FRONTENEX
799 697 669 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 07 JUIN 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, et le SEPT JUIN, au siège social de la société AB HOLDING,
Monsieur Antoine BAUDIN,
Demeurant 63 Chemin du Mirantin – 73400 MERCURY
Propriétaire de la totalité des 200 parts de 50 euros composant le capital social de la Société AB HOLDING,
Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Antoine BAUDIN, Gérant.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 39 040,81 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique constate que la société ne prend pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 39 040,81 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 39 040,81 euros
- **Report à nouveau créiteur**, soit 65,82 euros

AFFECTATION

- **Autres réserves**, soit 39 000 euros pour les porter à 104 000 euros
- **Report à nouveau créiteur**, soit 106,63 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle, qu'il n'a jamais été distribué au titre des exercices précédents.

TROISIEME DECISION

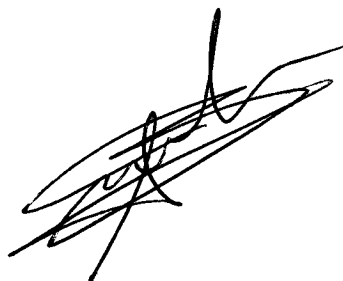
Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique, savoir :

- ☐ Il est alloué à Monsieur Antoine BAUDIN, Gérant de l'entreprise une rémunération de 48 000 Euros au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.
- ☐ La Société a pris en charge les cotisations obligatoires de Monsieur Antoine BAUDIN pour un montant de 22 823 Euros, les cotisations facultatives pour un montant de 3 567,72 Euros.
- ☐ La convention de prestations avec la société SCIERIE GRAND ARC s'est poursuivie et a été ramenée à un montant annuel de 48 000 euros.
- ☐ La convention de prestations avec la société ERC s'est poursuivie et a été portée à un montant annuel de 96 000 euros.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.



AB HOLDING
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 33, rue des Tilleuls
73460 FRONTENEX
799 697 669 RCS CHAMBERY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 JUIN 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 39 040,81 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 39 040,81 euros**
- Report à nouveau créateur, soit 65,82 euros**

AFFECTATION

- Autres réserves, soit 39 000 euros pour les porter à 104 000 euros**
- Report à nouveau créateur, soit 106,63 euros**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle, qu'il n'a jamais été distribué au titre des exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Gérant

